

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Nombre de membres :

- . En exercice : 14
- . Présents : 8 puis 9
- . Votants : 12 puis 13

L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Jean-Claude BASSE, M. Bertrand BUTIN, M. Jean-Jacques PEIRANO.
Arrivée de Mme Jessie MACCIO à 17h02

Absents ayant donné procuration : M. Brice DELAHOUCHE à M. Pierre CONSTANS, Mme Oana BRISCARU à M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Martine FAYAUBOST à M. Rolland BALBIS, Mme Isabelle MICHEL à Mme Rose-Marie ESCARRAT

Absente : Mme_Jessie MACCIO jusqu'à 17h02

Absente excusée : Mme Lydie BOTTACCHI

Secrétaire de séance : M. Vincent VAGH-WEINMANN

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 28 Septembre 2023
2. Autorisation de signer la charte de l'accueil social inconditionnel de proximité
3. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour :
 - a. L'acquisition d'un totem d'information numérique en mairie
 - b. La mise aux normes de l'accès PMR du distributeur de billets
 - c. La rénovation de l'appartement du Gardénia
4. Décision modificative budget Eau/Assainissement
5. Décision modificative budget Commune
6. Territoire d'Energie 83 (SymielecVar) : adhésion des communes de Gassin, de Saint Tropez et de Seillans à la compétence n° 7 (réseau de prise en charge pour véhicules électriques)

Point 1 – D 69 2023 : Approbation du Procès-Verbal du 28 Septembre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 – D 70 2023 : Autorisation de signer la charte de l'accueil social inconditionnel de proximité

Rose-Marie ESCARRAT précise que M Le Maire a rencontré les deux assistantes sociales du secteur qui ont proposé de signer une charte visant à organiser et structurer un réseau territorial capable de délivrer aux personnes rencontrant une difficulté d'ordre social, une information immédiate et une orientation vers un organisme compétent.

Cette charte permettra de former les agents communaux concernés et d'obtenir des contacts privilégiés auprès des différents organismes sociaux (CAF, mission locale, ...).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 3 – D 71 2023 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour :

- a. L'acquisition d'un totem d'information numérique en mairie
- b. La mise aux normes de l'accès PMR du distributeur de billets
- c. La rénovation de l'appartement du Gardénia

M. le Maire indique que lors du salon des Maires à Draguignan, il a rencontré une société qui présentait des totems d'information numérique.

Ce dispositif est accessible 24h/ 24h et comportera plusieurs pavés d'informations, cela constituera un gain de place dans l'affichage.

Bertrand BUTIN demande s'il sera installé à l'extérieur et soulève le problème de vandalisme. Le matériel est adapté aux effractions.

Michelle CREDOZ demande le coût de ce matériel qui s'élève à 16 390 €.

Jean-Claude BASSE s'interroge sur le montant de la subvention. La commune peut espérer obtenir jusqu'à 80 % du montant HT.

Afin que le distributeur de billets puisse rester en place rue Ambroise Croizat, il convient de mettre aux normes l'accessibilité PMR. Pour cela, des travaux doivent être réalisés.

Jessie MACCIO demande s'il serait possible de l'installer ailleurs. Des études ont été faites et aucun autre emplacement n'est disponible. La seule proposition serait d'installer un bloc mais cela ne serait pas esthétique et onéreux pour la commune.

Vincent VAGH propose que la partie du local libérée puisse servir au service police. Une nouvelle boîte aux lettres a été installée sur le parking devant l'office du tourisme, en mode drive. La commune attend le signal pour l'activer et arrêter celle en façade devant la Poste.

Pour le studio « Le Gardénia », Jean-Claude BASSE précise que des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un montant de 35 000 € doivent être réalisés afin de pouvoir le remettre en location et que sans subvention le projet est difficilement réalisable.

Bertrand BUTIN demande si le bien peut être vendu. Jean-Claude BASSE précise qu'il n'est pas rentable de le vendre, au vu de son prix d'achat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 4 – D 72 2023 : Décision modificative budget Eau/Assainissement M. le Maire

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	- €	500 €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	500 €	- €	- €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	- €	500 €	- €	- €
TOTAL D 66 : Charges financières	- €	500 €	- €	- €
R-7011 : Ventes d'eau	- €	- €	- €	1 000 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	- €	- €	- €	1 000 €
Total FONCTIONNEMENT	- €	1 000 €	- €	1 000 €

Cette décision permet d'ouvrir des crédits pour payer les intérêts et les frais de dossier de la ligne de préfinancement. Pour équilibrer le budget, des recettes complémentaires seront inscrites au compte 7011 Ventes d'eau car celles-ci sont plus importantes que prévues.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Point 5 – D 73 2023 : Décision modificative budget Commune

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521: Entretien et réparations sur terrains	- €	7 320 €	- €	- €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	- €	3 370 €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	10 690 €	- €	- €
D-66111: Intérêts réglés à l'échéance	- €	400 €	- €	- €
TOTAL D 66 : Charges financières	- €	400 €	- €	- €
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	- €	- €	- €	11 090 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	- €	- €	- €	11 090 €
Total FONCTIONNEMENT	- €	11 090 €	- €	11 090 €

En fonctionnement des dépenses sont ouvertes pour :

- L'entretien de terrain (abattage arbres menaçants sur les Grottes et arbres malades place Général de Gaulle et Bd Clémenceau),
- La réparation autres biens mobiliers (réparation lave-linge école et hotte aspirante cantine),
- Les intérêts de la ligne de préfinancement.

Pour équilibrer le budget, des recettes sont inscrites au compte 73123 Taxes additionnelles aux droits de mutation qui sont plus importantes que prévues.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations (vente appartement Prevost)	- €	- €	- €	195 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	195 000,00 €
D-1323-202209 : Acquisition parcelles AB 139P, 140-141 lot 4 -(remboursement subvention)	- €	88 881,00 €	- €	- €
R-1323-202313 : Ecole : étude extension groupe scolaire	- €	- €	- €	9 000,00 €
R-1323-202315 : Elaboration du schéma pluvial	- €	- €	- €	29 000,00 €
R-1323-202317 : Terrain de sport : rénovation et mise aux normes	- €	- €	- €	40 000,00 €
R-1323-202318 : Ecole : mise aux normes des PPMS	- €	- €	- €	26 000,00 €
R-1323-202319 : Urbanisme : évolution du logiciel	- €	- €	- €	4 700,00 €
R-1323-202320 : MAC : mise en place d'un système d'ouverture automatisée	- €	- €	- €	14 000,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	- €	88 881,00 €	- €	122 700,00 €
D-203-202313 : Ecole : étude extension groupe scolaire	- €	15 435,00 €	- €	- €
D-203-202315 : Elaboration du schéma pluvial	- €	43 500,00 €	- €	- €
D-2051-202316 : Grottes : Evolution du logiciel de réservation	- €	2 480,00 €	- €	- €
D-2051-202319 : Urbanisme : évolution du logiciel	- €	7 362,00 €	- €	- €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	- €	68 777,00 €	- €	- €
D-212-202317 : Terrain de sport : rénovation et mise aux normes	- €	60 105,29 €	- €	- €
D-2131-202322 : Bâtiments communaux : travaux divers	- €	10 503,21 €	- €	- €
D-2135-202312 : Mairie : aménagement agence postale communale	- €	2 400,00 €	- €	- €
D-2135-202318 : Ecole : mise aux normes des PPMS	- €	39 652,14 €	- €	- €
D-2135-202320 : MAC : mise en place d'un système d'ouverture automatisée	- €	22 491,36 €	- €	- €
D-2188-202314 : Cantine : acquisition lave-vaisselle	- €	8 500,00 €	- €	- €
D-2188-202321 : Mairie : acquisition d'un totem d'information numérique	- €	16 390,00 €	- €	- €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	- €	160 042,00 €	- €	- €
Total INVESTISSEMENT	- €	317 700,00 €	- €	317 700,00 €
Total Général		328 790,00 €		328 790,00 €

Cette décision en investissement consiste à inscrire au budget la vente de l'appartement PREVOST qui est intervenue le 8 novembre dernier d'un montant de 195 000 €.

Il convient de rembourser le prorata de la subvention perçue pour cette opération, à savoir 88 881 €.

Pour équilibrer le budget, les opérations ayant obtenu des subventions sont inscrites, à savoir :

- École : étude de l'extension du groupe scolaire
- Élaboration schéma pluvial
- Terrain de sport : rénovation et mise aux normes
- École : mise aux normes PPMS
- Urbanisme : évolution de la dématérialisation du logiciel
- MAC : mise en place d'un système d'ouverture automatisée

Les fonds permettent également de :

- Acquérir le TOTEM
- Acquérir un lave-vaisselle pour la cantine
- Faire évoluer le logiciel de réservation des Grottes
- Augmenter les dépenses pour l'aménagement de l'agence postale communale

Le restant est inscrit sur une opération « Bâtiments communaux : travaux divers »

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Point 6 – D 74 2023 : Territoire d'Energie 83 (SymielecVar) : adhésion des communes de Gassin, de Saint Tropez et de Seillans à la compétence n° 7 (réseau de prise en charge pour véhicules électriques)

Les communes de Gassin, de Saint Tropez et de Seillans souhaitent adhérer à la compétence n° 7 qui concerne le réseau de prise en charge pour les véhicules électriques.

La Commune de Seillans a désigné deux délégués devant siéger aux réunions du Syndicat

Territoires d'Energie 83 a approuvé ces demandes et il convient, maintenant, aux Communes membres, de valider ces décisions.

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Affaires diverses

Bornes électriques :

M. Le Maire précise que la réglementation concernant les bornes électriques a changé et qu'il devient obligatoire d'en installer.

Jean-Jacques PEIRANO, Vincent VAGH et Grégory LOPEZ ont reçu des propositions. Il faut réfléchir aux lieux d'implantation, peut-être au parking de la crèche.

Vincent VAGH précise que ces bornes fonctionnent avec des smartphones.

Il faut également penser à des places « Handicapés » électrifiées et éviter les places avec des voitures ventouses.

Ce projet est à l'étude.

MAC :

La demande de subvention concernant l'ouverture automatisée de la salle des associations a été accordée.

Cela facilitera la gestion et la traçabilité des entrées et sorties car les échanges de clés sont difficilement gérables.

La commune ne sera plus confrontée au problème de perte de clés.

Terres de Jeux :

Pierre CONSTANS indique que la commune a adhéré à « Terre de jeux ».

Un appel est lancé pour développer de l'évènementiel autour du sport pour tous.

L'administrée référente de ce projet est Estelle PONS.

Une réunion sera organisée le 11 janvier à 17h30 afin de pouvoir organiser, au printemps, une manifestation sportive en lien avec toutes les associations de la commune.

Vincent VAGH précise que le city-Park va être rénové avec du gazon synthétique et que la fresque peinte est très belle.

Il indique également que l'éclairage du tennis a été repris. Bertrand BUTIN rajoute que les frais ont été pris en charge par l'association. Michelle CREDOZ suggère de rénover les panneaux d'affichage du tennis.

Personnel :

Rose-Marie ESCARRAT précise que la Mairie va reprendre la Poste à compter du 2/01/2024. L'agent en charge de ce service sera Angélique DUHAMEL. Afin de gérer au mieux ce nouveau service un agent a été embauché en CDD ; il s'agit de Frédéric CHIERICO. Il va être formé sur les missions de la Poste mais également sur le Poste d'Anne-Marie LEVY VALENSI qui part en retraite fin février 2024.

Nous allons également, pour pallier toute absence, faire suivre la formation « Poste » à un autre agent qui travaille déjà au service des écoles ; il s'agit de Leslie DELAHOUCHE.

Vincent VAGH souhaite récupérer Frédéric pour la saison estivale car c'est un agent essentiel au poste des grottes.

Bertrand BUTIN indique que la Poste prendra en charge ½ poste soit environ 1 000 € par mois.

M le Maire précise que la mairie offrira plus de disponibilités dans les horaires d'ouverture. La clientèle est faible mais que c'est une bonne chose de conserver ce service.

Vincent VAGH soulève que l'inscription « Maison des services » sur la façade de la mairie est encore plus appropriée avec la reprise de ce nouveau service.

Démolitions :

Par mesure de sécurité, la piscine du terrain Prévost a été démolie et comblée. Quant à la démolition de la maison TOLEDO, elle est presque terminée.

Droit de préemption :

M le Maire indique que le garage TASSELLI est mis à la vente au prix de 30 000€. Il demande, aux élus, une réflexion sur la préemption de ce bien. Michelle CREDOZ pense que le local pourrait être intéressant pour les jeunes. Vincent VAGH et Bertrand BUTIN sont d'accord pour l'achat de ce bien.

Réunions :

Il est rappelé que les réunions concernant le PLU auront lieu le mercredi 13 décembre :

- A 14h00 avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
- A 18h00 avec les administrés

Le prochain conseil municipal est fixé au 20 décembre 2023 à 18h00.

La séance est levée à 17h47.